



3eme Collège : Épreuve orale de stage en entreprise : Réponses aux 8 questions les plus fréquentes

publié le 12/12/2019

Descriptif :

Pour l'année 2019-2020 :

L'épreuve orale du stage d'observation en entreprise est programmée l'après midi du VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2019. Neuf jurys et 18 jurés sont mobilisés.

Pour les élèves qui ont un stage avec des dates plus tardives, une session sera programmée plus tard.

L'épreuve orale officielle du Diplôme National du Brevet DNB sera programmée en fin d'année scolaire.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter directement —> M. ARNOUX, Principal

Les 8 RÉPONSES ---> suite de l'article

Épreuve orale du stage en entreprise l'après midi du **VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2019**.

***1/ Faut-il se présenter pour commencer l'épreuve orale de présentation du stage ?**

OUI, dans le but de préparer les futures épreuves orales, l'élève-stagiaire doit obligatoirement se présenter après avoir dit Bonjour et avant de commencer sa présentation orale, même s'il connaît les membres du jury.

***2/ Faut-il suivre exactement la fiche "Guide indicatif pour la présentation orale devant le jury" ?**

NON, ce document est donné à titre indicatif. L'élève-stagiaire a la liberté de présenter le plan de son choix et le contenu doit s'adapter en premier lieu aux spécificités de l'entreprise ou de l'administration. Les jurys comprennent, par exemple, que la présentation orale doit être nécessairement différente s'il s'agit d'une entreprise individuelle ou d'une entreprise avec de nombreux salariés.

***3/ Quelles sont les conditions de passage de l'épreuve orale de présentation du stage ? :**

L'élève-stagiaire présente au jury une pièce d'identité, la convocation et le document écrit "Évaluation par le maître de stage en entreprise".

La présentation orale est de 10 minutes au total, avec, en première partie, un exposé et en deuxième partie un échange pour répondre aux questions des jurés.

Elle est réalisée obligatoirement seul.

Elle est réalisée face au jury composé de 2 adultes.

Elle peut être faite assis ou debout.

Elle peut être réalisée avec ou sans l'aide de notes écrites.

Elle peut être réalisée avec ou sans projection d'un diaporama.

***4/ Que faut il faire des notes écrites par l'élève-stagiaire pour s'aider lors de la présentation orale ? :**

Les notes écrites ne sont pas dans la liste des critères d'évaluation de l'épreuve de présentation orale. L'élève-stagiaire peut s'aider ou non des notes écrites. Cette aide n'est donc pas obligatoire. Le jury ne demandera pas à consulter les notes écrites, ni à garder ces notes écrites.

***5/ La présentation orale doit-elle comporter des photos et d'autres documents ? :**

Dans le barème de notation, il n'y a pas de points attribués pour les photos et d'autres documents.

Mais la personnalisation de l'exposé par des photos et autres documents montre les efforts de l'élève-stagiaire pour apporter sa touche personnelle.

***6/ Les points forts de présentation orale sont-ils communiqués à l'élève-stagiaire en fin d'épreuve ? :**

OUI, pour permettre à l'élève-stagiaire mesurer ses progrès en présentation orale, les principaux points forts et les points à améliorer sont communiqués à la fin de l'épreuve orale.

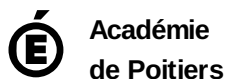
***7/ La note de la présentation orale de stage est elle présente dans les bilans ? :**

OUI, car la note est indiquée dans la matière Technologie dans le bulletin scolaire du 2eme trimestre.

***18/ La note de 20/20 peut elle être attribuée pour une présentation orale ? :**

OUI, si tous les critères de qualité sont respectés parfaitement.

Pour toutes autres questions, vous pouvez contacter directement —> M. ARNOUX, Principal



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.